Le Trait d'Union

Plaimpied-Givaudins

Petit périodique d'informations communales (n°2 – Mai 2010)

L'édito du Maire

Le premier dossier important de la nouvelle municipalité était la préparation du budget primitif 2010. Celui-ci a été voté lors de la réunion du conseil municipal du 23 avril et prend en compte les grandes orientations annoncées dans mon précédent édito.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1,345 millions €. **Pas d'augmentation des impôts : les taux d'imposition sont maintenus au même niveau qu'en 2009.** Nos priorités sont simples et tentent de répondre aux attentes actuelles :

- l'entretien des bâtiments et de la voirie,
- l'embellissement,
- l'information,
- le soutien à la vie associative.

Les indemnités versées aux élus ont été globalement diminuées malgré l'augmentation du nombre d'adjoints et de conseillers délégués, correspondant à une volonté de plus grande délégation (les indemnités versées au maire et aux adjoints sont bien en dessous des seuils maximaux autorisés). Un virement de 277 000€ est prévu à la section d'investissement, nécessaire pour assurer d'une part le remboursement des emprunts en cours (144 000€ pour une dette de 1,65 millions € au 31/12/09) et d'autre part pour autofinancer les nouveaux projets.

En matière d'investissement, nous avons décidé de confirmer deux grands projets :

- **la salle multi-activités** (montant total estimé à 730 000€ TTC dont 420 000€ couverts par diverses subventions et par l'assurance suite à l'incendie du dojo).

- **l'aménagement de l'espace des Moées** qui accueillera 14 logements locatifs (inscrits au programme 2010 de l'office public de l'habitat du Cher), 2 terrains en accession à la propriété vendus par la commune et ultérieurement la réalisation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 30 places (EHPAD). Le coût estimé pour la commune est de 430 000 € dont 366 000 € couverts par les subventions et la vente des terrains.

Le budget total d'investissement 2010 s'élève à 1,689 millions €. Le recours à l'emprunt devrait se limiter à un prêt relais couvrant une part de la TVA des investissements, remboursée avec un décalage de 2 ans par l'Etat.

La mise en veille du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère (730 000€ pour la seule tranche ferme dont seulement 205 000€ couverts par les subventions) nous a permis d'éviter une augmentation des impôts et un endettement excessif de la commune. Nous restons bien entendu à l'écoute des besoins des associations, qui auraient pu être en partie couverts par ce projet, et la concertation que nous engageons avec elles dans les semaines à venir devrait permettre d'envisager de nouvelles pistes.

En conclusion, je tiens à vous assurer mon attachement à l'entretien et la valorisation du patrimoine architectural du centre bourg avec l'abbatiale, l'ancien presbytère, la mairie et les différents bâtiments attenants. Je suis profondément convaincu que, comme dans beaucoup d'autres communes équivalentes, ceci ne peut s'envisager que dans le cadre d'un projet global pluriannuel avec un poids budgétaire raisonnable, grâce à l'aide de nos partenaires et de subventions supérieures. Ce sujet fera l'objet d'une large concertation.

Votre Maire,
Patrick BARNIER

Protéger nos aînés

Présence verte, pour qui, pourquoi ?

La téléassistance, c'est la possibilité pour l'abonné d'être relié à distance à un réseau de personnes proches et de confiance ainsi qu'aux services d'urgence. Pilotée par un opérateur spécialisé depuis une centrale d'écoute dédiée, la mise en contact entre l'abonné et son réseau utilise des technologies de pointe

1. Appel

A n'importe quelle heure du jour et de la nuit, l'abonné peut lancer un appel à la centrale d'écoute, simplement en pressant sur son déclencheur Présence Verte.

Boîtier et déclencheur

2. Dialogue

L'abonné est mis en relation avec un opérateur. Ce dernier écoute et identifie ses besoins afin de lui apporter la réponse la mieux adaptée.

3. Intervention et secours

Les personnes du réseau de solidarité de l'abonné sont immédiatement averties. Ce réseau est constitué de 2 à 4 personnes appartenant au voisinage immédiat, aux amis ou à la famille de l'abonné, auxquelles s'ajoute le médecin traitant.

En cas de nécessité, ou d'absence des personnes du réseau de solidarité, les services d'urgence sont immédiatement alertés (gendarmerie, pompiers, Samu).

Renseignements : Présence Verte 18, **7 rue de l'Ile d'Or** 18000 Bourges
Tél. : 02 48 23 06 70
e-mail : pv18@presenceverte.fr

RECENSEMENT DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

Pour assurer la protection des plus fragiles d'entre nous, notamment dans le cadre du plan canicule et du plan grand froid, nous sommes tenus par la loi mais aussi moralement, de créer et mettre à jour un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile et qui en font la demande. La finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour qui ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées

Est-ce obligatoire ?

Non, seules les personnes qui en font la demande sont inscrites.

Ces informations sont elles diffusées ?

Seules les personnes nommément désignées par le Maire peuvent avoir accès au registre nominatif. Ces personnes sont tenues au secret professionnel.

Comment s'inscrire ?

Renseignements et inscription en mairie. N'hésitez pas, c'est simple et si important…

Commémorations

Samedi 24 avril, Roger GUENIAU, président de l'Union Nationale des Combattants, la municipalité, les anciens combattants et leurs porte-drapeaux rendaient hommage aux victimes de la déportation de la dernière guerre mondiale au monument aux morts.

Après le dépôt de gerbe, la lecture du maire et la minute de silence, Patrick BARNIER a souhaité poursuivre la tradition en invitant chacun au café du village pour partager le verre de l'amitié.

Samedi 8 mai, moments d'émotions et d'hommage à nos deux combattants survivants.

Le Maire remettait à **Joseph CHAUVEAU** le diplôme d'honneur aux combattants survivants de l'armée française 1939-1945, accompagné de Roger GUENIAU. Le matin même, **André DELACOTTE**, chevalier de la légion d'honneur, recevait également cette reconnaissance.

Bourse des Jeunes

Le Conseil Municipal attribue une « Bourse Jeune » d'un montant de 300 euros pour aider à financer un projet. C'est une opération qui a pour objectif d'encourager et de soutenir les jeunes de Plaimpied-Givaudins âgés de 21 ans maximum dans la réalisation de leur projet.

Les projets peuvent toucher divers domaines comme le sport, la culture, les loisirs, le développement durable, l'humanitaire…

Nous vous invitons à retirer un dossier d'inscription et le règlement intérieur à la Mairie. Celui-ci devra être déposé **avant le 30 octobre 2010.**

Concours des villages et maisons fleuries

Le concours départemental se prépare déjà !
Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie **avant le 10 juin 2010.**

Vos idées nous intéressent…

Des informations à faire paraître, des suggestions de sujets à traiter, des remarques, une photo insolite prise sur la commune ? N'hésitez pas à nous en faire part :

- par écrit directement à la mairie.
- par mail : communication.pg@gmail.com

Merci !

Ne pas jeter sur la voie publique

Sécurité

Guêpes, frelons, abeilles… les reconnaître et savoir agir

Réagir face à une piqûre

Tout d'abord, en cas de piqûre de guêpe, ne paniquez pas ! Sachez que seulement 2 % de la population présente en effet une sensibilité extrême au venin de guêpe.

- Retirez immédiatement le dard et le sac à venin, (sans appuyer sinon il continue de déverser son poison). Aidez vous d'une cuillère à café.
- Désinfecter, on peut aussi utiliser des glaçons, qui diminueront l'absorption et la diffusion du venin.
- Si l'oedème persiste, consultez un médecin. Enfin, en cas d'oedème généralisé, de difficultés respiratoires, de démangeaisons ou de rougeurs diffuses, appelez les services d'urgence (15 ou 18).

Un nid / un essaim : que faire ?

Type	**Description**	**remarque**	**Que faire ?**
Abeille	*corps velu, 14 à 15 mm. de long*	Espèce protégée	Recours à un apiculteur. Destruction en cas d'urgence réelle uniquement.
Bourdon	*corps velu, 11 à 23 mm. de long*	Espèce protégée	Destruction en cas d'urgence uniquement.
Guêpe	*corps lisse, 10 à 19 mm. de long*	Recours à une entreprise privée ou aux sapeurs-pompiers (gratuit en cas d'urgence réelle). Coût de 50 à 200€ selon les cas.	
Frelon européen	*corps lisse, 25 à 30 mm. de long*		
Frelon asiatique	*corps lisse, 20 à 25 mm. de long*	Nuisible, prédateur des abeilles, arrivé en France en 2004	Intervention gratuite des sapeurs-pompiers, au regard des dangers et enjeux environnementaux.

A ne pas rater en Juin

Vendredi 4 juin : concert par l'harmonie de Bourges à l'abbatiale (20h30)
Samedi 5 juin : ensemble Guillemin de Cangy de Plaimpied –Givaudins donne un concert à la salle du Duc Jean à 20h30…les Joyaux de Bach-Vivaldi-Haendel avec la 1ère partie du Messie.
Samedi 12 juin à Levet : élection de la reine du Comice
Dimanche 13 juin : triathlon de Bourges
Vendredi 18 juin : chorale d'été à l' école maternelle suivie d'une petite kermesse à 16h45 (dans la cour de l'école maternelle)
Samedi 20 juin : Brocante organisée par le comité des fêtes et l'amicale des sapeurs-pompiers.
Journée du Patrimoine de Pays : « chemins buissonniers » organisé par le CACPG – Patrimoine.
Vendredi 25 juin : à l' école élémentaire, « La Grande Récré » chants-jeux-tombola